

CONVOCATIONS DU 17 NOVEMBRE 2014.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : HAMELIN Jacques, LABASQUE Jean-Francis, LECARPENTIER Régine, CRANOIS Louis, CALVET Jennifer, LEBOULENGER Rémi, DUBOST Gyslain, JEANNOT Patricia, LE SAUX Michel, VILLAIN Stéphanie, LEQUILBEC Joël.

ABSENTS : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis CRANOIS.

2014- 145. TRAVAUX « MAISONS DE LA GOUINERIE »

Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet d'aménagement des deux maisons de « La Gouinerie » en deux logements de type T3.

Un appel à candidature sera lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-146. CREATION DE GITES TOURISTIQUES A « LA RIVIERE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de création de deux gîtes touristiques dans un bâtiment ancien, patrimoine existant au « Hameau la Rivière », agréé le plan de financement et sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de la Manche, nécessaire à la réalisation de l'opération.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-147. AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2015.

Dans le cadre de la répartition de la somme allouée par le Ministère au titre de la dotation du produit des amendes de police 2015 et après en avoir délibéré, l'assemblée propose la mise en place de trois radars pédagogiques au cours de l'année 2015 pour un montant de 12.734,10 euros TTC avec mâts et entretien annuel.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-148. HEBERGEMENT JVS DES PIECES COMPTABLES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 0311.2014.091947363-12689 du 03 novembre 2014 concernant le DOCUMIND PIECES COMPTABLES HEBERGEMENT JVS.

Coûts 1^e année

- * Documind ON LINE pièces comptables hébergement JVS » pour un montant de 576 euros TTC
- * Frais techniques. Déploiement sur OLS pour un montant de 408 euros TTC
- * Forfait annuel « Documind pièces comptables pour un montant de 339,60 euros TTC
- * Hébergement Documind ON LINE sur OLS pour un montant de 244,80 euros TTC.

Coûts 2^e année

- Forfait annuel de 584.40 euros TTC

2014-149. MURETS EN PIERRE . GITES HAMEAU LA RIVIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 14.10.00082 du 04 novembre 2014 présenté par l'entreprise Francis GUILLOU concernant la réalisation d'un mur de clôture en pierres entre les gîtes de la Rivière pour un montant de 6 786,00 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-150. FOURNITURE ET POSE DE BARRIERES « CLOS AUX LIEVRES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture 6184 du 24 octobre 2014 présentée par LEGRAND'S MOTOCULTURE concernant la fourniture et pose de deux barrières à la résidence du « Clos aux Lièvres » pour un montant de 2 225,30 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-151. CLOTURE DU GITE « HAMEAU LA RIVIERE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis DE07797 présenté par « Clôtures du Cotentin » en date du 20 novembre 2014 concernant la fourniture et pose de clôture en planches de chêne avec 2 portillons pour un montant de 7 987,20 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-152. CUISINE AMENAGEE GITE « LA RIVIERE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 2014.11.4397 du 21 novembre 2014 présenté par BONNEMAINS FRERES concernant la fourniture d'éléments de cuisine pour le nouveau gîte de « La Rivière » pour un montant de 6 000 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-153. REALISATION DE COLLIERS INOX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 14.31975 présenté par SOBATEC en date du 18 novembre 2014 concernant la réalisation de 60 colliers inox pour un montant de 1 584 euros HT.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-154. CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN POINT DE MUTUALISATION POUR LE DEPLOIEMENT DU FTTH.

Le Syndicat Mixte « Manche Numérique déployant et étant propriétaire du réseau départemental de télécommunications FTTH sur le territoire de la Manche, il doit procéder à l'installation d'un local technique relié à son réseau pour les besoins de l'exploitation.

La commune est susceptible de servir de site d'implantation dudit local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte « Manche Numérique » pour l'installation d'un local « Point de mutualisation » sur la parcelle cadastrée AC n°278 sise à Digulleville.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-155. RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture 97.2014 du 23 octobre 2014 présentée par la Communauté de Communes de la Hague, concernant le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées des logements du « Clos aux Lièvres » pour un montant de 12 897 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-156. CONVENTION « PRESENCE VERTE ».

Dans le cadre de la mise en place d'un service de téléassistance des personnes favorisant le maintien à domicile des personnes isolées ou en perte d'autonomie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec l'association « Présence Verte des Côtes Normandes » permettant entre autres, la gratuité des frais de mise en service et un tarif pour l'abonnement mensuel à 24,90 euros.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

2014-157. INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS.

Dans le cadre de la loi ALLUR qui a réformé l'instruction des actes liés au droit du sol, notre commune ne pourra plus bénéficier des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet une préférence pour la création d'un service instructeur au sein de la Communauté de Communes de la Hague avec l'association des Communautés de Communes environnantes, permettant aux collectivités de mutualiser les coûts de fonctionnement tout en bénéficiant d'une instruction de qualité et assurant une cohérence à l'échelle du territoire.

2014-158. NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE.

Sachant que 52 enfants sont concernés par le « Noël des enfants de la commune » pour l'année 2014, et après en avoir délibéré, le conseil municipal alloue une somme de 35 euro/enfant soit une somme totale de 1 820 euros au Comité des Fêtes de Digulleville pour l'organisation de cette manifestation.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Vente du tracteur : Une offre à 30 euros n'est pas prise en compte car inadéquate.
- Florent DUBOST sera proposé, s'il accepte, auprès du tribunal de Grande Instance pour remplacer Louis CRANOIS au sein de la commission de « Révision des listes Electorales », à sa requête.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.
- Les délibérations 2014-145 à 2014-158 sont annexées au rapport de la présente réunion du 21 novembre 2014.

Le secrétaire de séance, Louis CRANOIS

Le Maire, Jacques HAMELIN

LABASQUE Jean-Francis,

LECARPENTIER Régine,

CALVET Jennifer,

LEBOULENGER Rémi,

DUBOST Gyslain,

JEANNOT Patricia,

LE SAUX Michel,

VILLAIN Stéphanie,

LEQUILBEC Joël.